

Informations de la Mairie - Informations pratiques

Un silence qui vaut acceptation !

Le mois dernier, le Parlement a adopté, à l'unanimité, le projet de Loi fondé sur le principe du "qui ne dit mot consent". La principale disposition du texte prévoit que "le silence gardé pendant deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision d'acceptation", et non plus rejet. La nouvelle Loi modifie ainsi profondément les pratiques habituelles, selon lesquelles, le silence de l'administration équivalait souvent à un refus. Cette réforme va améliorer la réactivité des services administratifs. Le texte prévoit également le droit de saisine de l'administration par courrier électronique, qui pourra avoir valeur de lettre recommandée.

Deux informations de la CNAV

Désormais, toutes les agences de la CNAV Île-de-France reçoivent le public prioritairement sur rendez-vous, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, pour toute demande de retraite personnelle ou de réversion. Les agences continuent d'assurer un accueil spontané le matin afin de répondre aux questions générales. L'après-midi, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous. En donnant la priorité aux rendez-vous, la CNAV a pour objectif de privilégier le conseil aux assurés. La réception sur rendez-vous permet au technicien retraité de préparer le dossier et donc à l'assuré de bénéficier de conseils plus personnalisés. Ce mode d'accueil permet également d'éviter les déplacements inutiles et répétés. Pour prendre rendez-vous, un seul numéro : le 39 60. Vous pouvez également vous connecter sur www.lassuranceretraite.fr.

La CNAV met en place un site spécial "réforme des retraites" en s'adressant en priorité aux assurés relevant du régime général, soit 17,8 millions de cotisants et plus de 13,2 millions de retraités. Cette nouveauté est accessible depuis l'espace "réforme" du site www.lassuranceretraite.fr, mis à disposition depuis quelques jours, pour favoriser l'accès à l'actualité sur la réforme des retraites. Sur ce site sont détaillés les principales mesures, les questions/réponses les plus fréquentes, les dernières actualités, le calendrier de la réforme et des liens vers les pages du site pour compléter l'information et mieux comprendre la législation en vigueur.

Rencontre avec l'auteur

Comme nous vous l'avons annoncé dans le V.E. 69 de juillet-août 2013, nous vous rappelons que le jeune auteur Sébastien BRUNELLO, originaire de Villecerf, dédicacera son roman historique "TELENOVELA MEDIEVALE" à la bibliothèque municipale de Villecerf, le samedi 9 octobre, de 10h30 à 12 h.

Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12h.

19 octobre : François DEYSSON **26 octobre** : pas de permanence
2 novembre : Jacques ILLIEN **9 novembre** : pas de permanence

La bibliothèque municipale vous accueille tous les samedis de 10h à 12h, **sauf pendant les vacances scolaires**.
Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08
Par fax : 01 64 24 90 73
Par mail à l'adresse suivante
mairie@villecerf.fr
L'adresse du site Internet :
<http://www.villecerf.fr>

Le secrétariat de mairie

est ouvert au public :
le mardi de 14h à 18h30
le mercredi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h30
le samedi de 9h à 12h00

VILLECERF EXPRESS

Consultez notre site Internet
<http://www.villecerf.fr>

BULLETIN MUNICIPAL N° 71

Octobre 2013

Le saviez-vous ? La Poste propose un nouveau service pour faciliter la réception des quelques 834.000 lettres recommandées qu'elle distribue chaque jour. Un Français sur trois n'est pas chez lui lorsque le facteur passe pour lui remettre ce type de courrier. Pour faciliter ce retrait et "s'adapter aux rythmes de vie de ses clients", la Poste donne désormais la possibilité à ses clients de bénéficier d'un second passage du facteur à domicile pour les lettres recommandées et tous les autres courriers remis contre signature. Cela concerne près de 300 millions de plis chaque année. Il suffit pour cela que le client appelle le 3631, avant 19 heures en semaine et avant 12 heures le samedi, ou qu'il se connecte sur l'espace <https://monespaceclient.laposte.fr/>. A partir du 1er décembre 2013, les clients pourront en prime choisir le jour de ce deuxième passage, en se connectant sur Internet.

Edito

Ca y est ! Il est enfin en ligne et il vous attend ! **Le site Internet de la mairie est désormais consultable à l'adresse <http://www.villecerf.fr>**. Fruit d'un long travail de collecte des informations, il a été conçu pour vous permettre de naviguer simplement et de trouver facilement les informations que vous recherchez. Le module "Démarches en ligne" vous dira tout, par exemple, sur les documents à fournir pour renouveler votre carte d'identité ou votre passeport ou vous expliquera comment obtenir le certificat d'immatriculation de votre véhicule. Vous y trouverez également tous les arrêtés et les comptes rendus des Conseils municipaux, tous les numéros de notre bulletin municipal ainsi que les tarifs municipaux (cantine, accueil périscolaire, location de la salle polyvalente etc...). Notre nouveau PLU y figure dans son intégralité, avec toutes ses annexes. N'hésitez pas à consulter les rubriques concernant l'école, la cantine ou la bibliothèque municipale. Vous pourrez même visualiser en ligne les disponibilités de notre salle polyvalente ! L'intercommunalité n'a pas été oubliée, avec un lien direct vers la CCMSL et vers les communes adhérentes. D'autres rubriques viendront par la suite comme la possibilité de payer en ligne la cantine ou l'accueil périscolaire. Mais il nous faut déjà rôder ce qui existe et le tenir à jour, ce qui ne sera pas un mince travail. Ce site est le vôtre, il vivra aussi grâce à vous. Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et propositions d'améliorations via la rubrique "Tribune". Je vous souhaite autant de plaisir à le consulter que j'ai eu à le préparer, pour vous.

Désormais ayez le bon réflexe : <http://www.villecerf.fr> !

Jacques ILLIEN

SUR VOTRE AGENDA

- Du 12 au 20 octobre, salon d'art à Moncourt
- 18 octobre, à 19h30, en mairie, séance du conseil municipal
- 20 octobre, à 8h30, Rando des deux confluent à Montereau
- Du 6 au 9 novembre, 23^{ème} festival de l'humour à Moret
- 9 novembre, à 17h, vernissage de l'exposition "Le pont des 4 saisons" à la salle polyvalente
- 9 novembre, à 20h30, en l'église de Saint Martin et Saint Fiacre, concert classique avec le chœur Chantopéra
- 11 novembre, à 11h, cérémonie du souvenir au monument aux Morts

Directrice de publication :

Marie Claude Bonnet

Rédaction :

Jacques Illien, Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson et François Deysson

La réforme des rythmes scolaires se prépare

Le travail préparatoire en vue de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 se poursuit. Une réunion s'est tenue en mairie le 2 octobre 2013, en présence de Madame Lasfargues, Inspectrice de l'Education Nationale, des élus, des enseignants, des représentants de parents d'élèves et des agents communaux concernés par l'école et le périscolaire. Les futurs animateurs susceptibles d'intervenir lors des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont également participé à la réunion. Quelques jours auparavant, ce sont les parents d'élèves qui avaient été consultés via un questionnaire élaboré par la mairie. Plus de 90% d'entre eux ont répondu au questionnaire, ce qui est très satisfaisant. Après avoir rappelé les nouvelles règles fixées par l'Education Nationale (*24h d'enseignement hebdomadaire désormais sur 4 jours et demi incluant le mercredi matin, pas plus de 5h30 d'enseignement par jour, pas plus de 3h30 par demi-journée et une pause méridienne d'1h30 minimum*), François DEYSSON a présenté en séance les deux propositions de la municipalité. Il s'en est suivi un débat riche au cours duquel chacun a pu s'exprimer. A l'unanimité, les élus, les représentants de parents d'élèves et les enseignants se sont prononcés pour la proposition qui concentrera les TAP chaque mardi et vendredi pendant 1h30, de 15h à 16h30. Ce choix dérogatoire doit désormais être validé par Madame L'Inspectrice d'Académie. Notre collectivité a fait le choix de la gratuité pour ces TAP. Ils seront financés par le budget de fonctionnement communal pour un montant estimé à près de 20 000 €, tout comme les Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) de Mesdames PORREDON et PINTORE. Au vu de ce chiffre élevé, la commune ne sera pas en capacité de proposer un temps de cantine le mercredi midi et encore moins un temps d'accueil le mercredi après-midi. Une nouvelle réunion de présentation de notre projet à l'ensemble des parents d'élèves est prévue en janvier 2014 en présence de l'EN, Mme Lasfargues.

Boucles de comptage et de vitesse sur la D403

Le 16 septembre, l'ART représentée par Messieurs Clément, Mouchain et Chauvet est venue présenter en mairie les résultats des boucles de comptage posées sur la D403 en juillet 2013. Les vitesses moyennes constatées sur le tronçon incluant les habitations situées à l'entrée du village et l'entreprise Allo Flock ont clairement baissé par rapport au comptage réalisé en 2008. Cela est confirmé par les services de police de Moret qui ne font presque plus de relevés d'excès de vitesse. Véhicules légers : en 2008 - 75 km/h ; en 2013 - 60 km/h ; poids lourds en 2008 - 67 km/h ; en 2013 - 54 km/h. Les travaux engagés ont produit les effets attendus. Il s'agit bien sûr de moyennes et il existe, nous le savons tous, des irréductibles chauffards. Par contre, on note une extension nette du trafic de poids lourds, comptés à partir de 3,5T. Le rôle de liaison A5/A6 joué par la D403, conjugué avec l'expansion du port autonome et de la ZI de Montereau, explique en partie cette réalité. Poids lourds/jour enregistrés en 2008 : 144 ; en 2013 : 227. Cette très forte augmentation donne du sens à la volonté des 5 communes, touchées par cette augmentation de la fréquentation, de voir les Services Publics proposer d'autres itinéraires alternatifs au trafic national et international des poids lourds. Cela est d'autant plus vrai que l'impact de ces camions oblige le CG77 à prévoir des coûts de maintenance très importants sur cet axe.

Ralentissement de la vitesse "Route de Lorrez"

La mairie va réaliser une nouvelle "écluse", route de Lorrez, pour faire ralentir les automobilistes qui ne respectent pas les limitations de vitesse à 50 km/h en ville. Cette solution a été proposée par le cabinet AIRE qui nous conseille sur ce type de réalisation. L'A.R.T de Veneux a validé ce projet qui sera présenté au titre des amendes de police 2014. Le coût de la réalisation, hors subvention possible, est estimé à 3 800 €, peintures comprises.

Trompe-l'œil

Plusieurs personnes, dont Nicole Bertauche, nous ont fait part de leur satisfaction au vu du trompe l'œil réalisé par Stéphane Vant'Veer sur le transformateur situé à l'angle de la rue de la Roche du Sault et de la rue du Pot au lait. Il est vrai qu'il s'agit d'une très belle réalisation. Que ceux qui ne la connaissent pas se déplacent pour aller la voir et découvrent de quoi il s'agit !

Salon de VILLECERF "Le pont des 4 saisons" et concert à l'église

Pensez à noter les dates des 9, 10 et 11 novembre sur vos agendas. 36 artistes déclineront leur vision du petit pont de Pilliers restauré après avoir failli s'effondrer. Les œuvres très diverses qui lui sont consacrées seront exposées dans la salle polyvalente. De nombreuses techniques et supports ont été utilisés et permettent de valoriser ce bel élément de notre patrimoine tout au long des quatre saisons. Toutes les générations y ont participé y compris les élèves de Madame Fillon et de Monsieur Barbier ! Le vernissage aura lieu le samedi 9 novembre à 17 h.

Pour marquer cet évènement, la municipalité vous invite également à assister à un concert classique, le samedi 9 novembre, à 21h, en l'église Saint Martin et Saint Fiace de VILLECERF. Intitulé "*Visages et destins de femmes dans la musique romantique française*", le chœur "Chantopéra" sera dirigé par Laure-Marie Meyer. Trois chanteuses Elsa Rousselle, mezzo-soprano, Véronique Fradin, soprano et Laure-Marie Meyer, soprano vous présenteront, en costumes, des airs de l'époque romantique française. Pascale Giardina les accompagnera au piano. Au programme : Georges Bizet (*extraits de Carmen*), Charles Gounod (*Faust, Mireille*), Jacques Offenbach (*Contes d'Hoffmann*), Edouard Lalo (*Lakmé*) et Charles Leocq (*Madame Angot*).

Gestion des eaux pluviales Chemin de Rebours

Suite aux inondations importantes des mois de juin et juillet 2013 dues à des orages très violents, nous avons confié au cabinet AIRE la réalisation d'une étude permettant de gérer des flux abondants d'eaux pluviales. La solution proposée consisterait à créer un fossé drainant relié à deux puisards. Nous attendons une étude de sol pour vérifier où se situe la nappe et entendons bien engager ces travaux prévus à une hauteur de 25 K€ début 2014 avant les gros orages. Nous vous tiendrons informés des suites de ce dossier très important pour les riverains concernés.

Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

Les travaux du SCOT à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes avancent. Nous vous invitons à prendre connaissance des réflexions actuelles en vous connectant sur <http://www.villecerf.fr/fr/information/61185/le-smep>. Ces réflexions devront aboutir à la rédaction d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les 5, 6, 11 et 20 mars 2013, des ateliers thématiques, composés d'élus et représentants techniques des Communautés de Communes, ont permis d'éclaircir les enjeux du diagnostic, puis les 4, 10, 12 et 20 juin 2013, des ateliers thématiques, composés d'élus et représentants techniques des Communautés de Communes, se sont réunis. Ils ont permis d'identifier différentes variables de changement. Des scénarii d'évolution ont été présentés les 11 et 25 septembre 2013, comme support à la réflexion, afin de pouvoir choisir un avenir ambitieux mais réaliste pour le territoire du SCoT. Le croisement des scénarii en commissions thématiques mixtes sera effectué en octobre 2013. Enfin, la confrontation des divers points de vue des acteurs et des Personnes Publiques Associées sera effectué en novembre 2013. Nous vous indiquerons les dates des prochaines réunions publiques dès que nous les connaissons.

Du côté du Foyer Rural

L'atelier de peinture sur porcelaine du Foyer rural, animé par Madame MORGAN, organise une "journée portes ouvertes" le dimanche 13 octobre de 11h à 15h30 dans la salle située dans la cour de la mairie. Pour rappel, cet atelier fonctionne tous les mercredis matin de 9 h à 12 h.

La prochaine animation de l'ENVOL

Le samedi 23 novembre 2013, à 21h, l'ENVOL organise une soirée dansante animée par SL LIVE, dans la salle polyvalente. Au programme : démonstration de danses Country et de danses en lignes. Jeux, tombola et animation seront orchestrés par Jérôme, le super DJ. Pâtisseries, sandwiches et buvette sur place. Entrée 12 € Renseignements et réservation : Annie 06 85 48 26 14 ou Corinne 06 49 11 97 85. Réservez votre soirée et venez nombreux vous amuser !